Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 024-212400378-20260930-D20260080-DE

Rapport Moral Annuel 2025

Délégation de Service Public N° 2021-16

Exploitation d'une Guinguette

Route de Podestat Parc Public de Pombonne 24100 Bergerac

Délégataire

Mathias Clamens / SASU Guinguette de Pombonne

SIREN 829 115 542 00039

A

Ville de Bergerac

Pour présentation à la CCSPL du 19/06/2026

PJ : Bilan Comptable Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 024-212400378-20260930-D20260080-DE

Présentation du bilan comptable 2025

Comme vous pouvez le constater, le chiffre d'affaires de la Guinguette de Pombonne a connu une nette augmentation en 2025 par rapport à l'année précédente. Il s'élève en effet à 988.000 € à la clôture de l'exercice, contre 850.000 € pour l'exercice 2024, soit une hausse de l'ordre de 16%.

Les achats de marchandise, compte tenu de la variation des stocks, sont en toute logique également en hausse, de l'ordre de 12,8%. Ils totalisent 372.000 € en 2025 contre 329.000 € en 2024, ce qui représente 37,61% du chiffre d'affaires à la clôture de l'exercice contre 38,76% pour la période antérieure.

Sachant que la moyenne de ce ratio, appelé « coût matière » dans le domaine de la restauration, se situe entre 25 et 35%, on peut une nouvelle fois en conclure que les prix pratiqués à la guinguette restent toujours inférieurs à la moyenne du secteur, obéissant ainsi à la vocation démocratique de l'établissement, à laquelle la Ville, tout comme nous, sommes très attachés.

Les autres achats et charges externes ont augmenté (+15,52%) ; ils totalisent 114.000 € au 31 décembre 2025 contre 98.637 € au 31 décembre 2024.

Parmi les principaux postes de charges, on constate l'augmentation des frais de location immobilière, la hausse des frais d'entretien et de réparation, des frais d'animation, ainsi que de nouveaux frais liés aux bien mobiliers. En revanche, les frais d'électricité sont en baisse.

Les impôts et taxes sont en baisse (-33,09 %) et s'élèvent à 8.744 € à la clôture de l'exercice au lieu de 13.068 € l'an dernier, notamment en raison de l'absence d'impôts locaux sur l'exercice. En effet, si la Guinguette s'acquittait jusqu'en 2024 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères perçue par le SMD3 (de l'ordre de 5.000 €), elle doit depuis 2025 faire appel à une société privés pour la gestion de ses déchets.

A titre d'information, le coût annuel de l'enlèvement des déchets en 2025 réalisé par la société Suez (hors déchets organiques, dont le coût de traitement est équivalent), s'est élevé à 6.200€, soit 890 € par mois d'ouverture.

Les charges de personnel représentent quant à elles 44 % du chiffre d'affaires, totalisant 441.055 € au 31 décembre 2025 contre 436.688 € pour la période antérieure. Dans ce montant, les salaires sont de 338.840 € et les charges sociales de 102.215 €.

Ce ratio de masse salariale de 44% demeure ainsi, tout comme le « coût matière » évoqué précédemment, toujours supérieur à la moyenne nationale du secteur, établie à 41%, et démontre notre volonté de rémunérer nos salariés à la hauteur du travail fourni. La satisfactiond leurs ambitions salariales et le bien-être au travail qui en découle nous a d'ailleurs encore permis en 2025 de former une équipe composée à 70% d'anciens salariés.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 024-212400378-20260930-D20260080-DE

Finalement, au total, les charges d'exploitation représentent 954.445 € en 2025 contre 893.599 € pour la période antérieure.

Après impôt sur les bénéfices, l'exercice 2025 se solde par un bénéfice net comptable de 35.939 € contre un déficit de 38.767 € pour l'exercice 2024.

Les investissements réalisés sur l'exercice totalisent 2.998 € et représentent pour l'essentiel des installations techniques du matériel et des équipements. Aucun nouvel emprunt n'a été contracté sur l'exercice, la société n'ayant plus d'emprunts en cours.

Une météo majoritairement favorable, la garantie d'une saison réussie

La saison 2025 ayant été marquée par plusieurs épisodes de températures anormalement élevées (notamment en mai, juin et août), les « beaux jours » tant attendus par la clientèle de la guinguette et les usagers du parc ne se sont pas faits autant désirer qu'en 2024. Dès les premiers jours d'ouverture, début avril, notre équipe a ainsi dû faire face à une affluence proche de celle d'une veille de 14 juillet…

La comparaison des chiffres de la fréquentation de la guinguette pendant l'avant et l'arrière saison est sans équivoque : en avril, mai, juin, septembre et octobre 2025, 1000 couverts supplémentaires ont été servis chaque mois par rapport à 2024. La Guinguette étant traditionnellement fréquentée encore plus majoritairement que de coutume par les Bergeracois et autres gens du cru à ces époques de l'année, cela vient donc confirmer la poursuite de l'ancrage progressif de la Guinguette et du Parc de Pombonne dans les habitudes de sorties des habitants du voisinage.

Grâce à l'expérience acquise au cours des saisons précédentes par les salariés ayant pour la plupart eux-mêmes à leur actif plusieurs années au sein de l'établissement, ce ne sont donc pas moins de 240 repas par jour qui auront finalement été servis en 2025, pour un total de 38.931 repas.

Devenu un lieu incontournable de socialisation au nord de l'agglomération, pour ne pas dire de socialisation…bergeracoise, le parc de Pombonne et sa guinguette constituent aujourd'hui un espace de convivialité bien repéré au niveau de l'agglomération. Preuve en sont les innombrables tablées de plus d'une vingtaine de convives régulièrement convoquées par les associations sportives, entreprises, écoles ou encore établissements sociaux du territoire … et de ses alentours.

A souligner aussi, en lien avec l'augmentation générale de la fréquentation avant et après juillet-août, l'accroissement du nombre de couverts lors des services de midi en semaine, passé de 90 à 110 en moyenne sur la période. Au-delà des facilités de parking et d'accès, des tarifs raisonnables, de la qualité de l'accueil et des produits, le contact direct avec la nature et la sensation de « coupure » ou de déconnexion que l'environnement de la guinguette leur procure, est l'un des principaux arguments avancés par ces clients réguliers du midi quand on les interroge sur les raisons de leur présence…voire d'une telle assiduité !

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 024-212400378-20260930-D20260080-DE

Les volumes d'achats de produits locaux, qui permettent de mesurer concrètement l'impact économique de la guinguette sur les producteurs, artisans et commerçants du territoire, ont suivi la hausse de la fréquentation en augmentant légèrement.

En 2025, pas moins de **6.150 baguettes** et **760 pains de campagne** ont été façonnés et cuits pour la Guinguette par le paysan-boulanger du Fournil De Montclar, à Saint Georges de Montclar, tandis que nous avons vendu **12 734 pots de glace artisanale** produite à Lembras. Pour trinquer autant de fois que nécessaire à la guinguette en 2025, il aura fallu produire **22 hectolitres de Bergerac rosé**, **12 hectolitres de Pécharmant, 8 hectolitres de Bergerac rouge, 6 hectolitres de Bergerac blanc**, ou encore **30 hectolitres de bière locale** (la Libellule, brassée dans le bourg de Pombonne), **700 bouteilles de cidre bio** issue des vergers de Molières et enfin pour les plus sobres, **160 litres de jus de pomme artisanal** pressé à Bosset.

Côté cuisines, celles-ci ont vu passer en 2025 **17 tonnes de pommes de terres** et **7.420 pieds de salade** en provenance du Lot et Garonne, mais aussi, en provenance du Périgord cette fois-ci, **6500 œufs fermiers**, **1,8 tonne de fraises**, **2,8 tonnes d'anchaud de porc, 190 kilos de foie gras, 3600 magrets** et autant de **confits de canard IGP Périgord**.

Au-delà de ces chiffres et de ces volumes parfois impressionnants, c'est surtout la fidélité de ces petits producteurs, autant que la qualité des produits et du service fournis par ces véritables alliés du territoire que nous souhaitons souligner ; celles -ci nous obligent et nous poussent à aller encore plus loin dans notre approvisionnement local.

Le Ministère de l'Agriculture a d'ailleurs référencé la Guinguette dans sa liste d'établissements labellisés « Alim'Confiance », suite à un contrôle inopiné de nos cuisines par les services d'hygiène en date du 01/10/2025, qui a révélé un niveau d'hygiène « SATISFAISANT ».

La poursuite des efforts en matière de gestion des déchets

Concernant le traitement et la valorisation des déchets organiques, nous avons poursuivi en 2025 notre collaboration avec l'association **l'Attache Rapide** : la **collecte du compost** issu des préparations de la cuisine et du bar mais aussi des retours d'assiettes de nos clients est réalisée deux fois par semaine, avant d'être valorisée par les membres de l'association, qui le redistribuent aux jardins partagés et solidaires de Bergerac, ou le destinent aux potagers de certains EHPAD.

Pas moins de 62 kilos de déchets organiques sont ainsi retournés à la terre pour chaque jour d'ouverture (soit 250g de déchet organique produit par couvert) , pour un total de 10 tonnes sur la saison. Les 2 tonnes de compost produit à partir de ces déchets ont permis de fertiliser 662m2 de surface destinée au maraîchage.

Pour information, le coût annuel de cette collecte en 2025 s'est élevé à 4.500 € TTC , soit 0,45 € par kilo de déchet organique produit.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 024-212400378-20260930-D20260080-DE

Pour le traitement des déchets non organiques, recyclables et non recyclables, nous avons choisi depuis 2024 de contracter avec Suez, dont les services de ramassage et de valorisation des déchets nous ont coûté 5.500 € en 2025.

A ces 10.000 € (déchets organiques + non organiques), il convient d'ajouter le montant des factures de l'association Aides 24 (1.650 €), missionnée par la guinguette pour ramasser les poubelles du parc pendant les week-ends et le lendemain des jours fériés, afin de soulager les agents de Pombonne.

Concernant cette aspect précis de la délégation, nous souhaitons d'ailleurs attirer l'attention de cette Commission sur la pertinence du maintien de cette obligation alors que la Ville a supprimé la quasi-totalité des poubelles du parc.

Seules trois poubelles ayant en effet survécu à la volonté de la Ville d'en supprimer un maximum, et l'association d'insertion à laquelle nous avions recours refusant de facturer moins de deux heures de main d'œuvre, il semble qu'un avenant à la convention serait nécessaire afin de nous libérer de cette obligation rendue précisément obsolète par la disparition de la quasi-totalité des poubelles que nous avions la charge de ramasser en l'absence des agents municipaux.

Par ailleurs, et si on devait continuer à assumer cette responsabilité de ramassage des déchets dans le parc, se pose la question de la **prise en charge du coût de l'enlèvement et du traitement de ces déchets** qui ne proviennent pas de l'activité de la Guinguette mais bien des usagers du parc et de la plage venus déposer leurs restes de pique-nique et autres déjections canines dans les seules poubelles désormais à leur disposition.

En effet, face à la récente privatisation du ramassage des déchets pour les professionnels et à la hausse conséquente du coût de ce service pour l'entreprise (de 4.800 € en 2024 à 11.650 € en 2025, soit plus de 140% d'augmentation), il ne nous semble pas vraiment logique que la Guinguette doive encore consacrer des conteneurs supplémentaires aux poubelles du parc, et doive par conséquent en assumer les coûts de location et de collecte afférents.

Une piste à suivre consisterait peut-être à utiliser une partie des 4.500 € de loyer mensuel perçus par la Ville auprès de la guinguette pour financer le ramassage et/ou au moins le traitement de ces déchets.

Enfin en guise de conclusion et pour suivre le fil de cette idée du fléchage de la redevance versée par la Guinguette….et donc indirectement par les usagers de Pombonne en général, ne pourrait-on pas imaginer que tout ou partie de ces 30.000 € puisse contribuer à financer l'entretien, voire l'amélioration de notre environnement immédiat ? Nous pensons par exemple à la mise en place d'une signalisation adaptée qui permettrait d'éviter le chaos du stationnement en période de forte affluence, mais aussi à la création de toilettes sèches dans le parc, qui permettraient à ses usagers de bénéficier de sanitaires lorsque la guinguette est fermée, à la mise en place d'une scène démontable pour enfin accueillir les artistes dans de bonnes conditions lors des concerts, ou encore à l'extension de la période de baignade surveillée, qui permettrait aux Bergeracois de profiter davantage encore de ce lieu magique.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 024-212400378-20260930-D20260080-DE